



Pension alimentaire et secours

Par **dadou_old**, le 12/06/2007 à 11:14

Bonjour,

j'ai un petit problème que je n'arrive pas à résoudre. Je suis en instance de divorce et les mesures prov. sont GARDE ALTERNE +150€ de PA pour entretien.... + 100€ de Secours. J'ai un salaire de 1500€ et mon épouse 1000€.

Mon épouse me réclame la moitié des frais de cantine quand il est chez moi + les frais de lunettes non remboursés+ les frais médicaux non remboursés et quelle a déboursées+ les vacances en été+ les frais inscription au tennis+les frais d'orthodontie non remboursés+ les frais de psy+ les avances sur frais médicaux soit orthophonie+ orthoptiste.

Mon avocat me dit que c'est exagéré mais ne me dit pas ce qui faut faire.

Je suis perdu que dois-je faire payer ou ne pas payer

merci de votre réponse

olivier

Par **Christelle_old**, le 12/06/2007 à 15:51

Bonjour,

Vous versez une pension alimentaire. Donc vous pouvez considérer que vous payez déjà ce qui est courant vêtement, tennis, alimentation..). Pour les frais un peu exceptionnels, tels les lunettes ou l'orthodontiste, oui cela ça semble raisonnable de le payer. Mais la moitié

seulement...

Les vacances d'été sûrement pas. Vous payez quand ils ont avec vous, elle paye quand ils sont avec elle.

Par **dadou_old**, le **12/06/2007** à **15:57**

bONJOUR,

Oui mais je suis en garde alternée donc elle veut en plus de la pension partager tous les autres frais comme en le fait habituellement en GA.

Dois je saisir le juge afin qu'il me donne plus de precisions car là dessus elle me harcelle

merci beaucoup

olivier